



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT N° 2434

Modification au Règlement de zonage n° 0651,
et ses amendements, dans le but d'agrandir la
zone H-1574 à même la zone I-1523.

Les zones H-1574 et I-1523 sont situées sur la
rue des Carrières.

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors
de son assemblée tenue le 18 février 2026 (MRU-2026-5007);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement
donné à la table du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue
le 28 avril 2026;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté par la résolution
n° CM-20260428-14.5.1 lors de la séance ordinaire tenue le 28 avril 2026;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté par la résolution
n° _____ lors de la séance ordinaire tenue le _____ 2026;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal décrète par le présent règlement, portant le
n° 2434, ce qui suit, à savoir :

Modification au Règlement de zonage n° 0651,
et ses amendements, dans le but d'agrandir la
zone H-1574 à même la zone I-1523.

Les zones H-1574 et I-1523 sont situées sur la
rue des Carrières.

ARTICLE 1 :

Le plan de zonage numéro zon_001, constituant l'annexe « A » du Règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, est modifié, de façon à agrandir la zone H-1574 à même la zone I-1523.

Le tout, comme il est illustré au plan n° MRU-2026-5007-P1, joint au règlement à titre d'annexe « A ».

ARTICLE 2 :

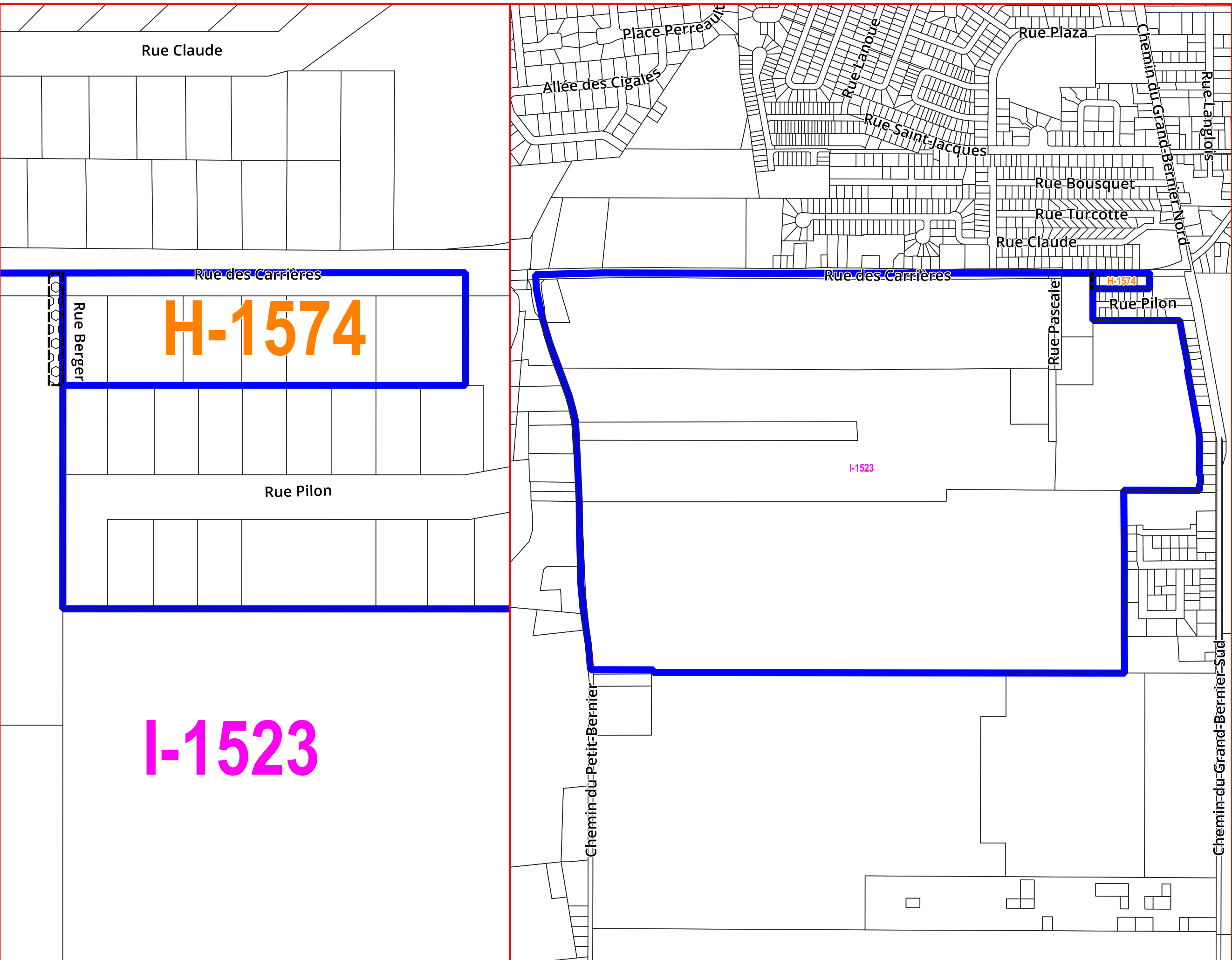
Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Eric Latour, maire

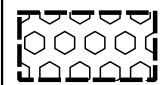
Pierre Archambault, greffier

ANNEXE A

[PLAN MRU-2026-5007-P1](#)



Limite des zones



Agrandissement de la zone H-1574 à même une partie de la zone I-1523

No	Révision	Par	Date



VILLE DE
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

TITRE
Annexe A
RÈGLEMENT 2434

DESSINÉ F. Rosselet	DATE 2026-03-18
PRÉPARÉ S. Doucet	ÉCHELLE 1:1200 & 1:8500
APPROUVÉ S. Doucet	PLAN No MRU-2026-5007-P1